

1. GÉNÉRALITÉS

ORGANISATEUR DE L'ÉVÈNEMENT :

Ville de Montaigu-Vendée
Place de l'Hôtel de Ville
Montaigu
85600 MONTAIGU-VENDEE
Tel : 02 51 09 21 27
m.breton@montaigu-vendee.com

En organisant le salon Arts sur Digue, la municipalité de Montaigu souhaite promouvoir l'art auprès des habitants. Elle souhaite que le salon soit accessible à tout public. Elle privilégie l'éclectisme et la qualité. Les artistes retenus utilisent des techniques diverses et originales.

a) **Lieu et date du salon** : Salle des fêtes de Montaigu, Place de l'Hôtel de Ville, 85600 Montaigu-Vendée

Du samedi 16 au dimanche 24 novembre 2019.

Ouverture : tous les jours de 14h à 18h, le week-end : 10h à 12h30 et 14h30 à 18h30.

Le vernissage se déroulera le vendredi 15 octobre en soirée.

La ville de Montaigu-Vendée assure des permanences. Il est aussi demandé aux artistes-exposants de **s'investir pour faire vivre ce salon** par des rencontres et des échanges avec les visiteurs (voir fiche d'inscription).

2. CONDITIONS D'ADMISSION

a) Tous les formats sont permis. Il n'y a pas de thème imposé.

b) **Toutes les œuvres exposées seront proposées à la vente** : les œuvres « collection privée » ou « réservées » ne seront pas acceptées. En cas de vente d'une œuvre, l'artiste peut, s'il le désire, remplacer l'œuvre vendue par une autre.

c) Dans le cas d'une vente effectuée par l'artiste, aucune commission ne sera prise. Dans le cas d'une vente en l'absence de l'artiste, la ville se réservera une commission de 10%.

d) Chaque artiste se charge du transport, de l'accrochage et du décrochage de ses œuvres en respectant le planning.

Les artistes-exposants devront être présents pour le vernissage et le cocktail dînatoire qui suivra.

b) Ce salon est destiné aux **artistes professionnels** (numéro de SIRET exigé).

c) La municipalité assure la publicité qui comprend :
- une affiche en quadrichromie diffusée dans un rayon de 30 km autour de Montaigu-Vendée,
- un catalogue GRATUIT du Salon avec une présentation de chaque artiste,
- un flyer recto/verso avec le programme des animations et stages sera diffusé.

Les radios et journaux locaux couvriront cet événement.

Notre site Internet, la page Facebook du Salon et ses partenaires feront la promotion de ce salon.

d) L'assurance des œuvres n'est pas comprise et reste à la charge de chaque artiste. La ville décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui seront confiées.

3. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre candidature pour participer à Arts sur Digue 2019, est à envoyer en format numérique avant le 31 mars 2019 à l'adresse suivante : m.breton@montaigu-vendee.com

Votre mail devra comprendre :

- a) La fiche candidature complétée (voir fichier word)
 - b) Une photo de l'artiste (portrait de l'artiste - format .jpeg)
 - c) Des photos d'oeuvres (3 ou 4) représentatives de ce que l'artiste souhaiterait exposer au salon.
- N.B.: si la candidature est retenue, les textes et photos permettront la conception du catalogue.**
Chaque artiste retenu donnera son accord à la ville de Montaigu-Vendée concernant l'utilisation des reproductions numériques de ses œuvres, ainsi que pour tout article de presse le concernant.

ATTENTION: Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 mars. La commission culture et patrimoine de la ville se réunira courant avril pour choisir les participants à l'édition 2019. Ses décisions sont souveraines. Chaque candidat sera informé de la décision.

Frais de participation et droits d'inscription : néant

INFORMATIONS



Sur la page Facebook du salon : ARTS SUR DIGUE

www.ville-montaigu.fr

ORGANISATION : MAIRIE DE MONTAIGU - 85602 MONTAIGU-VENDEE

SECRETARIAT/ ACCUEIL ARTISTES : Maud BRETON - 02 51 09 21 27 - m.breton@montaigu-vendee.com

COMMUNICATION : Adeline LAMI - 02 51 46 06 09 - a.lami@terresdemontaigu.fr

